



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

entreprises

Question écrite n° 291

Texte de la question

M. Jacques Brunhes attire l'attention de Mme la ministre de la défense sur la décision de l'entreprise Thalès-Communications de fermer son site de Gennevilliers et d'en transférer les activités à Colombes. Cette entreprise conçoit et produit des équipements destinés à assurer les communications spécialisées des forces terrestres, aériennes et navales. Gennevilliers est le site historique de la société et coopérait depuis plusieurs années avec la ville, qui a déboursé dix millions de francs pour aménager les accès, traiter la sécurité des abords, démolir les bâtiments vétustes, construire près de 20 000 mètres carrés d'activités, de bureaux et de laboratoires, racheter les terrains encore loués. Or, sans justification économique et industrielle solide apportée aux salariés, à leurs représentants syndicaux ou à la ville, la direction de Thalès a annoncé la fermeture de son site de Gennevilliers pour le transférer à Colombes, au mépris des coûts du transfert, des coûts de désamiantage à opérer, de l'éclatement des différentes activités sur Colombes. La volonté de fermer ce site est d'autant plus scandaleuse qu'elle s'inscrit dans une restructuration d'ampleur de l'entreprise qui risque de supprimer de nombreux emplois et de déstabiliser des territoires. Ce projet connaît aujourd'hui les pires difficultés dans sa mise en oeuvre. Il rencontre la résistance des salariés à tous les niveaux et des organisations syndicales unanimes, il apparaît comme bâclé et plus coûteux que la poursuite des aménagements sur place, il touche durement une ville qui vit déjà vingt ans de désindustrialisation de la Boucle Nord. Aussi, il lui demande de l'informer des mesures que le Gouvernement entend mettre en oeuvre pour maintenir et développer les activités de Thalès-Communications sur les deux sites de Colombes et Gennevilliers et préserver tous les emplois.

Texte de la réponse

Le projet de fermeture du site de Gennevilliers et de transfert de ses activités sur celui de Colombes a été annoncé en comité central d'entreprise de Thalès-Communications, le 24 octobre 2001. Il s'inscrit dans la volonté de l'entreprise de regrouper, d'ici à la fin 2002, les deux implantations voisines de cette filiale du groupe Thalès, rattachée à la branche « systèmes de communications ». Les équipes de Gennevilliers seront ainsi transférées à Colombes où travaillent déjà environ deux mille personnes, le plus souvent sur des programmes réalisés en commun. Ce regroupement n'entre pas dans le cadre d'un plan de réduction d'effectifs. En effet, les spécialités techniques des deux sites, notamment dans le domaine des télécommunications militaires, sont complémentaires. Son impact en terme de nombre d'emplois devrait donc rester très limité. Il convient enfin de préciser que les activités du site sont des activités tertiaires susceptibles d'être remplacées sans difficultés majeures par de nouvelles activités du même type dans le cadre d'un projet de reconversion. Dans cette optique, les investissements consentis par la municipalité de Gennevilliers pour accompagner le développement du site devraient être valorisées de façon équivalente au profit des nouvelles activités économiques susceptibles de s'y installer.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Brunhes](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (1^{re} circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 291

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 15 juillet 2002, page 2621

Réponse publiée le : 9 septembre 2002, page 3067